

« On the road... A » - Roda

Dossier de la Ligue des droits de l'Homme



1 - Note d'intention « On the Road...A »

On the Road... A, un seul en scène oscillant entre humour et confessions tendres, sur la recherche identitaire et la rencontre de soi.

Les identités meurtrières, un livre détonateur pour Roda Fawaz, un livre duquel est né un désir ; celui d'aborder une notion universelle et intemporelle qui soulève tant de passions dans le débat sociétal, culturel, mais aussi philosophique : l'identité. Loin des considérations sociales du « vivre-ensemble » et des pièges politiques, Roda a souhaité lui donner une approche plus personnelle, plus humaine – plus intime.

Au-delà de la question des origines, ce spectacle défend une complexité identitaire propre à la sensibilité de chacun : un être ne se réduit pas à un pays, à une inclination politique ou sexuelle, ou plutôt il est la somme de toutes ces choses.

Ce n'est que progressivement que le sujet s'est imposé à lui. Probablement parce qu'il est d'origine libanaise, qu'il est né au Maroc, qu'il a grandi en Guinée, et qu'il a la nationalité belge ! Pourtant, l'identité n'a longtemps été pour lui qu'un bruit qui court, juste une racine qui le tient, sans l'amarrer.

C'est notre regard qui enferme souvent les autres dans leurs plus étroites appartenances, et c'est notre regard aussi qui peut les libérer. *Les identités meurtrières, Amin Maalouf*

Une partie de ses racines pousse au Levant, il a le sentiment qu'il devrait tirer un peu de ce côté pour approcher son identité, pour mieux comprendre qui il est, d'où il vient... Mais il n'a pas la sensation d'en avoir besoin. Ou tout du moins, l'envie n'y est pas.

C'est ce dilemme que Roda essaie de dénouer à travers ce spectacle. La question de l'identité est complexe, et un rattachement à son pays d'origine ou d'accueil, ne suffit pas à y répondre. Il n'en reste pas moins que où qu'il soit, quoi qu'il fasse, l'identité court décidément vite, et le rattrape toujours.

Par les rencontres qu'il va faire, par les aventures qu'il va vivre, le personnage qui évolue sur scène ressemble furieusement à son auteur. Il entame une introspection identitaire. Confronté à ses préjugés, et aux préjugés, il va à la rencontre de lui-même.

Ce projet s'adresse à tous, quelles que soient les origines. Quelles que soient les générations aussi ; celles perdues dans la guerre, celles perdues dans l'exil, et celles des Roda, qui peinent à trouver leur place. Accepter d'où l'on vient, c'est peut-être s'accepter un peu...

2 – L'équipe



RODA FAWAZ

Comédien belge d'origine libanaise, Roda Fawaz sort de l'IAD Théâtre en juin 2007. Sa nature exigeante le pousse à cumuler une formation dans le conte et l'improvisation théâtrale.

Au théâtre, il collabore avec Olivier Coyette qu'il assiste à la mise en scène sur le spectacle « Les contes Héroïco-Urbains » au Théâtre de Poche et sera l'année suivante, dans ce même lieu, seul sur scène dans « Lettres ouvertes aux fanatiques ». Il joue sous la direction de Frédéric Dussene, au Rideau de Bruxelles dans un spectacle sur Genet « Le Black, l'arabe et la femme blanche ».

Il écrit et joue seul sur scène dans « L'homme qui passe » (mise en scène Hamadi) à la Maison du Conte de Bruxelles et dans son One-Man-Show « Quarts d'identité » (mise en scène Victor Scheffer) qu'il jouera pendant deux ans en France et en Belgique.

Parallèlement à la scène, il joue dans plusieurs court-métrages : « De la rage » de Margo Fruitier, « L'ordre des choses » de Maia Descamps, « Au-delà des brumes » de Bledar Gjelosaji, et se lance lui-même à l'écriture de deux court-métrages « Demain est un autre jour » et « Reste avec moi » réalisés par Cyril Guei. On le retrouve aussi dans différents projets au cinéma et à la télévision : « De l'encre » et « Mon nom à Pigalle » les deux films réalisés par la Rumeur, « L'italien » avec Kad Merad, « Le Bureau des légendes » d'Eric Rochant, « Reporters » réalisé par Gilles Bannier, « A tort ou à raison » avec Bernard Yerlès, « Babelgium » où il tient l'un des rôles principaux avec Stéphane De Groot.

Actuellement, il travaille sur la post-production d'un long-métrage qu'il a écrit et dans lequel il tient le rôle principal « Détour aux sources » réalisé avec Cyril Guei et produit par Five to one film.



ÉRIC DE STAERCKE

Auteur, metteur en scène et comédien belge. Directeur du Centre Culturel des Riches-Clares depuis 2013. A sa sortie de l'IAD, il crée avec d'autres comédiens le Théâtre Loyal du Trac dont il est toujours directeur et pour lequel il exerce aussi des activités d'auteur, metteur en scène et comédien.

Ex-membre de la Ligue d'Impro (1985-2003), il a été professeur à l'École supérieure des Arts du Cirque de 1989 à 2003 et est professeur d'improvisation et d'interprétation à l'Institut des arts de diffusion - IAD, Belgique depuis 1993. En télévision, il a participé à des émissions de la RTBF et au cinéma, joue différents rôles pour des courts et longs métrages. Ses dernières mises en scène pour l'année 2013 et 2014 : « Hidalgo », « Impro Justitia », « Les gens bien n'osent plus sortir le soir », « Nothing – Rien – Niks – Nada », « Tout feu tout femme », « Trac », « Enfin quelqu'un », ...

3 – Des préjugés en deux extraits

C'est en Belgique, que pour la première fois, on me pose la question ; tu viens d'où ?

C'est Michaël, le fils de la voisine, il promène son chien : « Trésor ». Je me souviens m'être dit que « Trésor » c'est plus le nom d'un africain que celui d'un chien.

- Tu viens d'où ?

- De chez moi.

- Mais c'est où chez toi ?

- L'appartement au septième étage, à côté de chez toi.

- Je le sais ça. Chut Trésor. Mais ce truc là que tu portes, avec des têtes qui font peur...

- Ah ! Ça vient de Guinée. C'est un Boubou, c'est l'habit traditionnel. Et les têtes, c'est des masques africains.

- La Guinée ? Chut Trésor. Ils ont une équipe de foot ?

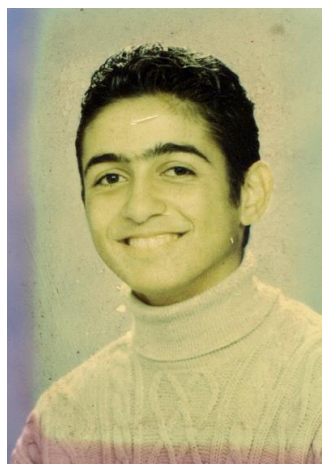
- C'est un pays à côté du Sénégal. En Afrique.

- L'Afrique ?! Chut Trésor. Et tu vivais dans un arbre ? Comment tu t'appelles ?

- Mohamed !

Désormais, ma religion c'est l'art, mon Dieu s'appelle Shakespeare, ses prophètes, Terzieff, Pacino, Bruce Lee, Keitel, Depardieu. Mon livre saint : « Le marchand de Venise ». Donner un sens à cette œuvre, faut que le titre résonne !

Et mon lieu de culte : les théâtres bruxellois. Je suis un vrai pratiquant. Je vais au théâtre tous les soirs. Je n'y avais jamais mis les pieds avant d'être admis au conservatoire. Je me rends compte que les gros jouent aux gros, les blondes aux blondes et les « Mohamed » aux « Mohamed ». Et moi maintenant que j'ai lu tous ces grands auteurs, j'ai plus envie de jouer au Mohamed, en plus je ne sais pas jouer au Mohamed, je n'ai jamais su. Je ne suis pas vraiment un Mohamed, j'ai une tête de Mohamed ! Ce que je veux, c'est jouer à être un autre, être Roméo, Hamlet, Titus ! Sauf que je suis le seul à m'imaginer en Roméo, jeune premier amoureux. On me voit mieux en Rachid, jeune dealer rebeu. Hamlet, prince de Danemark ? Non. Rachid, prince de l'arnaque ! Titus, empereur de Rome ? Mais non voyons : Rachid, égorgeur d'homme ! Tous les personnages arabes s'appellent Rachid, c'est comme ça !



4 - Le point de vue de la Ligue des droits de l'Homme et du département Formation

Dans le cadre de son année thématique « Au fil de l'Autre : de l'Identité à l'Universalité », la LDH voit dans le spectacle « On the road...A » une belle occasion de questionner l'altérité dans toute sa complexité.

Au travers des expériences souvent drôles et touchantes du comédien, on entre en empathie, on change de perspective et on interroge notre manière de regarder l'« autre » et d'agir face aux différences. Les stéréotypes et les préjugés étant à la base des discriminations et les replis identitaires entraînant toutes sortes de violences, il est bon de se souvenir le rôle que l'art et le théâtre peuvent jouer dans la construction des représentations et des perceptions.

L'angle que nous avons retenu est le lien entre les identités et les stéréotypes, et leurs conséquences en termes de préjugés et de discriminations.

Les stéréotypes véhiculés à propos de tout groupe stigmatisé semblent tous différents et leur construction paraît à chaque fois spécifique. Cependant, il n'y a rien d'original dans la construction de nos stéréotypes, qu'on le veuille ou non. Selon Ginette Herman (professeure émérite à l'UCL), la psychologie sociale a prouvé que nous stigmatisons moins dans une volonté d'exclure et de faire violence que dans une recherche d'identité sociale positive et d'estime de soi.

En partant de ce constat à première vue peu rassurant, l'enjeu est alors de savoir comment agir sans nos stéréotypes, et donc comment réduire nos préjugés.

Ce constat nous invite tou.te.s à rechercher et à créer des situations dans lesquelles nous n'avons pas besoins de nos stéréotypes. Prendre le temps de discuter avec notre voisin.e, d'analyser des CV pour une candidature et de se mettre à la place de l'« autre » par l'écriture, la lecture, la discussion ou l'action ne sont que quelques exemples d'une attitude positive jamais totalement acquise.

La narration et l'œuvre théâtrale dissipent certains filtres et font apparaître des nouvelles manières de percevoir l'« autre », celui ou celle qui ne fait pas la norme.

Avec les animatrices du théâtre de Poche, nous avons recherché des manières de poursuivre ces réflexions avec les élèves. A partir de portraits de l'exposition « Visages et paroles » (LDH et MRAX), nous avons abordé deux types d'animations pour en faire émerger une troisième qui sera proposée en parallèle du spectacle « On the road...A ».

L'objectif est d'aborder différemment certaines des thématiques du spectacle et de poursuivre les réflexions avec les élèves, en travaillant notamment la manière de voir les autres et les attitudes conscientes et inconscientes à leur égard. Prendre conscience de notre manière de construire notre regard et d'agir en conséquence est une étape inévitable pour mettre en œuvre des principes fondamentaux tels que l'égalité et la liberté d'opinion et d'expression.

Rémy Farge
Département Formation de la LDH.



Identités de l'Autre : ce que je vois ou ce que je crois?



Quel regard portons-nous sur l'« Autre » et sur nous-même ? Comment mieux comprendre l'effet des stéréotypes et de la stigmatisation ? Comment permettre un changement positif d'attitude envers d'autres groupes ? Comment lutter concrètement contre les préjugés au quotidien ?

Animation pour les élèves

Les animatrices du Théâtre de Poche proposent des animations, co-construites avec la LDH, afin de s'interroger de manière ludique sur le fonctionnement des stéréotypes et des préjugés. Nous proposons aux élèves de changer de perspective et de questionner leur perception de la diversité et des différences.

Pour qui ? Une classe d'élèves du secondaire

Par qui ? Les animatrices du Poche

Quand ? En amont ou en aval du spectacle

Durée ? 100 minutes

Prix ? 50€/heure + 5€ de frais de déplacement

Rencontre avec le comédien à l'issue de la représentation sur demande (gratuit)

Formation citoyenne pour adultes

La LDH propose aux adultes une journée d'ateliers participatifs associant apports théoriques et animations pratiques afin de pouvoir débattre et s'interroger sur le fonctionnement des stéréotypes et des préjugés et de trouver des façons concrètes de les combattre.

Les animations abordées en deuxième partie de journée viseront notamment à changer de perspective et questionner les perceptions de la diversité et des différences.

Pour qui ? Adultes dans les secteurs de l'animation ou de l'enseignement et toutes personnes intéressées par le sujet

Prix : Gratuit

Comment réserver ? rfarge@liguedh.be - 02/209.63.81

Objectifs de la journée

- Mieux appréhender les enjeux actuels en lien avec stéréotypes, préjugés et identités.
- Découvrir des outils et des animations existant sur le sujet.
- Co-construire et s'appropriier une animation pour aborder les stéréotypes et les identités de façon critique avec des jeunes et des adultes.

Avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Nouveaux dossiers en 2015 par critère de discrimination et par domaine (n= 1.748) ¹

	Total	%	Médias / Internet	Biens et services	Emploi	Enseignement	Vie en société	Activités diverses	Police et Justice	Protection sociale	Autre/ pas clair
Total	1.748		427	422	375	179	156	68	61	48	12
%			24%	24%	21%	10%	9%	4%	3%	3%	1%
Critères «raciaux»	661	38%	204	114	150	44	74	19	41	8	7
Handicap	384	22%	2	141	64	90	15	28	10	31	3
Conviction religieuse ou philosophique	330	19%	183	26	47	35	23	9	6		1
Orientation sexuelle	92	5%	22	8	13	2	41	2	2	1	1
Âge	80	5%	1	20	46	4		6		3	
Fortune	76	4%	2	71	1			1		1	
État de santé	64	4%		23	32	4	1	2	1	1	
État civil	19	1%		13	4					2	
Conviction politique	14	1%	7	1	4			1	1		
Autres critères	28	2%	6	5	14		2			1	

¹ UNIA, *Rapport annuel 2015 - Le vivre ensemble mis à l'épreuve*, Bruxelles, juin 2016.



5 – Deux articles parus dans La Chronique de la Ligue des droits de l'Homme. Dossier introductif au cycle d'activités 2016.

L'altérité en temps de crise : réinventer l'égalité

Julie Ringelheim, Administratrice LDH

Le rapport des droits fondamentaux à l'altérité présente un paradoxe : d'un côté, les droits, reposent sur le postulat d'une unité irréductible des êtres humains qui justifie qu'ils soient investis de droits identiques ; de l'autre, les droits reconnus permettent à chacun-e d'exprimer sa différence.

La liberté de pensée, d'expression, de religion, d'association ou encore le droit au respect de la vie privée offrent à chacun-e les moyens d'affirmer sa singularité, ses convictions, ses choix de vie, y compris pour aller à l'encontre de la norme dominante.

Une société fondée sur le respect des droits et libertés est dès lors forcément une société pluraliste, dans laquelle se mêlent des personnes aux origines, aux opinions, aux croyances et convictions, aux modes de vie extrêmement divers, voire antagonistes. Mais ce pluralisme est indissociable d'un autre impératif : l'égalité. Le propre d'une société fondée sur les droits et libertés est d'appréhender le fait de la diversité dans un horizon égalitaire. Cette capacité à accueillir l'altérité en son cœur tout en l'associant à une exigence d'égalité, est l'une des forces de l'idéal démocratique.

Pluralisme et égalité : une alliance fragile

Cependant, cette alliance entre égalité et pluralisme reste fragile. La diversité peut être source de tensions et de crispations. La méfiance et l'hostilité à l'égard de ceux qui sont perçus comme « autres » sont toujours prêtes à surgir. Songeons à ce qu'écrivait Flaubert à propos de Bouvard et Pécuchet : « Leur manière de vivre, qui n'était pas celle des autres, déplaisait. Ils devinrent suspects et même inspiraient une vague terreur ». Le risque existe, même au sein des vieilles démocraties, que certaines différences ne deviennent un motif d'exclusion du bénéfice des droits fondamentaux. L'idée que « certains sont moins égaux que d'autres » ou « ne méritent pas leurs droits » - parce qu'ils viennent d'ailleurs, pratiquent une religion qui dérange, souffrent de troubles mentaux ou encore bénéficient de l'assistance sociale... – reste présente dans certains

discours politiques. Mais un autre phénomène, plus insidieux, peut être relevé : on discerne parfois une tendance à subordonner le bénéfice de certains droits à la condition de se conformer à la norme dominante. Ainsi, lorsque le mariage était réservé aux personnes de sexes opposés, on pouvait dire que le mariage était ouvert à tou-te-s, à condition de s'inscrire dans une relation hétérosexuelle. Aujourd'hui, certaines évolutions suggèrent que si toute personne a le droit de travailler, c'est à condition de ne pas porter de foulard. Ou que si tout individu a droit au logement, c'est à condition de vivre dans une maison et non dans une caravane selon le mode de vie traditionnel des gens du voyage. Le risque est ici que l'accès aux droits ne devienne un instrument de « normalisation » des individus. Autre constat encore : parfois, la méconnaissance de la situation particulière d'une minorité peut placer des individus dans l'incapacité d'exercer des droits qui leur sont en principe reconnus. Le problème est fréquent en matière de handicap. Pensons au cas d'une personne empêchée d'accéder à une université, un lieu de travail ou un bureau de vote parce que les bâtiments en cause sont inaccessibles en chaise roulante.

D'où une double interrogation : comment éviter que la différence – perçue ou réelle – ne devienne prétexte à un déni d'égalité ? Et dans le même temps, comment garantir l'égalité tout en respectant les différences qui méritent d'être respectées ?

Problématiser l'altérité

Les notions d'altérité et de différence doivent cependant être maniées avec précaution. L'altérité est avant tout une construction sociale : c'est en fonction de leur écart par rapport à la norme – qui varie selon les sociétés et les époques - que des individus sont vus comme « autres ».

Il importe aussi d'être attentif à la complexité des dynamiques identitaires : parfois, des individus souffrent de se voir imposer une identité qu'ils récusent, d'être étiquetés « étrangers », « arabes », « musulmans », etc., alors qu'ils ne se reconnaissent pas dans ces catégories. Parfois, au contraire, des personnes sont stigmatisées parce qu'elles affirment une identité minoritaire et manifestent le souhait d'être reconnues et acceptées comme telles. Dans les deux cas, c'est en fin de compte la liberté de chacun de se définir comme il l'entend qui est en jeu. Comment protéger les individus des assignations identitaires, du poids des stéréotypes et de la force des préjugés, tout en garantissant, à ceux qui le souhaitent, la liberté d'exprimer les éléments qui forgent leur identité ? Comme faire justice à deux revendications tout aussi légitimes : le droit à la différence et le droit à l'indifférence ?

Des temps difficiles

Le climat actuel confère à ces questions une acuité toute particulière. Dans un contexte marqué par un terrorisme mondialisé et une crise des migrants d'une ampleur qui semble inédite, la peur de l'étranger – figure par excellence de l'altérité – tend à s'exacerber. En réponse à cette peur, le gouvernement belge développe des politiques toujours plus dures à l'égard de ceux qui tentent de rejoindre notre territoire et qu'on cherche par tous les moyens à décourager, comme à l'égard de ceux qui sont arrivés sur notre sol et qu'on s'efforce de faire repartir. Le traitement des étrangers gravement malades risquant d'être privés de soins en cas de renvoi dans leur pays est emblématique de la détermination du gouvernement à restreindre autant que possible les autorisations de séjour, quitte à mettre en danger la survie des intéressés.

La méfiance et le rejet frappent aussi ceux qui, bien que belges parfois depuis leur naissance, sont constamment renvoyés à une origine étrangère. La discrimination reste une réalité quotidienne pour de nombreux jeunes dont le nom ou la couleur de peau n'a pas l'heur de plaire aux employeurs ou aux propriétaires de logement, malgré les importantes réformes adoptées depuis 2003 pour renforcer la législation antidiscriminatoire. Ce sont également les préjugés à l'encontre des personnes de confession musulmane qui s'aggravent, sous l'effet de la dérive meurtrière d'une petite minorité ultra-radicalisée se réclamant d'une vision dévoyée de l'Islam. Toute expression trop visible de religiosité musulmane tend à susciter la suspicion. Les femmes portant le foulard en sont les premières victimes : qu'il s'agisse d'emploi public, d'emploi privé, de hautes écoles, parfois de salles de fitness ou de restaurants, les pratiques d'exclusion à leur encontre semblent se multiplier. Plus généralement, les manifestations de racisme, d'antisémitisme et d'islamophobie acquièrent une ampleur inquiétante.

Mais cette difficulté à composer avec l'altérité est le signe d'un malaise dont les causes ne tiennent pas seulement aux enjeux sécuritaires et migratoires. Le contexte économique – crise qui n'en finit pas, chômage de masse, précarisation de l'emploi, instabilité des marchés, délocalisations, concurrence des pays émergents, montée en puissance des entreprises multinationales... - contribue à produire une angoisse diffuse propice à un repli sur des identités étriquées et fermées. Dans une économie globalisée, les dynamiques nationales sont étroitement dépendantes des évolutions internationales. Dans le même temps, pour se conformer aux normes budgétaires européennes, le gouvernement applique une politique d'austérité dans tous les domaines – à l'exception récente des forces policières et militaires au nom de la lutte antiterroriste – qui accroît la fracture sociale en réduisant les moyens disponibles pour combattre l'exclusion et les inégalités. Tous ces facteurs alimentent le sentiment de nombreux citoyens que le monde extérieur représente une menace pour leurs conditions de vie et leur avenir.

Le débat sur les réponses qu'appellent les idéaux qui fondent notre démocratie – droits universels, égalité, pluralisme, neutralité de l'Etat – aux défis posés par la diversité de la société belge, est d'autant plus nécessaire et urgent. La Cour européenne des droits de l'homme affirme que la conception de la société propre à la démocratie est celle dans laquelle la diversité est perçue « non pas comme une menace mais comme une richesse »². Cette observation prend un sens tout particulier aujourd'hui.

² Cour eur. D.H. (Grande chambre), 6 juillet 2005, aff. *Nachova c. Bulgarie*, §145.

L'Altérité aux portes des écoles

Stephanie Pierard, Département communication LDH

La Belgique affirme l'égalité de traitement de tous ses citoyens et la liberté de chacun de manifester ses convictions. Malgré tout, les tensions interculturelles continuent de perturber l'organisation de la société. Focus sur le cas de l'enseignement officiel.

Lieu essentiel du développement de l'enfant, puis de l'adolescent, l'école n'est pas imperméable aux débats parfois houleux qui animent la société. Dès leur première rentrée, les enfants interagissent et confrontent leurs envies, leurs idées, leurs éducations. C'est à l'école que l'enfant intériorise les normes communément partagées et qu'il met à l'épreuve ses propres convictions.

L'école, promotrice du vivre-ensemble

À travers son décret « mission »³, le législateur confie aux écoles la tâche de former des citoyens responsables. Les notions de « citoyenneté » et de « responsabilité » renvoient à la volonté d'encourager le futur adulte à s'investir dans la société, à se sentir responsable de son devenir. Ainsi, l'une des priorités de l'école est d'inculquer aux enfants les normes, valeurs et mécanismes qui leur permettront plus tard de « vivre ensemble » dans la tolérance et le respect.

Bien que cet enseignement relève de la responsabilité de l'école toute entière, il n'en reste pas moins la pierre angulaire des cours philosophiques. Les cours de morale et de religion offrent un espace dédié aux questionnements existentiels : « moi », « les autres », l'humanité, la société, le bien, le mal... et fondent leurs enseignements sur le respect des valeurs démocratiques et des droits humains.

Dans la classe d'une petite école primaire, les professeurs de religion catholique et de morale regroupent leurs classes et invitent la LDH pour parler de l'accueil des réfugiés, point saillant de notre actualité. Les élèves sont sensibilisés aux droits fondamentaux. On leur explique que ce sont « *les choses dont tout être humain a besoin pour vivre dignement* »⁴. Malgré une culture et une langue différentes, les personnes arrivées en Europe ces derniers mois ont ces mêmes besoins fondamentaux. À travers cette rencontre, les professeurs espèrent répondre aux interrogations de ces jeunes confrontés à ces « Autres » et aux nombreux débats autour de leur présence en Belgique. En abordant un sujet d'actualité brûlant, ces professeurs affrontent ensemble l'altérité.

Un professeur de morale de secondaire nous raconte : « *Dans les classes du premier degré, [les valeurs] sont abordées à travers des thèmes très quotidiens : la vie en famille, en classe, en cour de récréation, l'acceptation de la différence... L'idée principale est d'apprendre à se connaître soi-même et de se rendre compte que, même s'il est différent, l'Autre est construit comme nous. Il*

³ http://www.gallilex.cfwb.be/document/pdf/21557_019.pdf.

⁴ Propos recueillis lors d'une animation sur le droit d'asile pour des élèves de 5^{ème} et 6^{ème} primaire par la Ligue des droits de l'Homme.

a les mêmes aspirations, les mêmes envies... On réfléchit donc à notre Histoire, aux préjugés, aux peurs, à la diversité, à l'acceptation de soi et des autres. Dans les classes du second et du troisième degré, on quitte peu à peu le quotidien pour aller vers une réflexion plus large, plus universelle et plus conceptuelle mais les notions d'ouverture, de tolérance, de découverte, restent centrales dans tous les thèmes abordés. »⁵ À première vue, l'école et les cours philosophiques sont donc les plus grands promoteurs des libertés fondamentales et de la diversité.

Les limites de la tolérance

Mais au nom de la neutralité de l'enseignement, consacrée par l'article 24⁶ de la Constitution, le droit de manifester ses convictions (religieuses ou pas) s'est vu limité dans le chef des élèves de l'enseignement fondamental et secondaire

En 2004, la LDH s'est opposée à cette interdiction du port ostensible de signes convictionnels. Aujourd'hui, le débat est en suspens. Le législateur, lui-même, n'est pas parvenu à trancher la question, faute de support légal, et délègue donc cette tâche à chaque pouvoir organisateur⁷. Ces derniers, ainsi que les directions d'école se retrouvent alors dans des situations inconfortables face à des parents d'élèves militant pour l'interdiction ou l'autorisation. Aujourd'hui, il n'existe pas de chiffres officiels mesurant le taux d'écoles ayant interdit le port de signes religieux ou le port de couvre-chef (qui vise hypocritement la même finalité). Néanmoins, on sait qu'en 2009, 90% des écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles avaient fait le choix de ne plus accepter les foulards, kippas, turbans et autres.⁸ La majorité des écoles du réseau libre a suivi la même voie.⁹

Pour ou contre l'interdiction ?

Comme nous le savons, l'Etat belge est neutre. Cette exigence concerne ses services publics ainsi que l'enseignement officiel. Pour mieux comprendre à quoi correspond cette neutralité distincte de la laïcité à la française, il s'agit de s'interroger sur sa raison d'être¹⁰. La neutralité de l'Etat remplit deux objectifs : garantir la liberté (de penser et de croire) et l'égalité de traitement. Elle permet de garantir aux citoyens le respect de deux de leurs droits fondamentaux. Son but est de protéger le pluralisme, pas de le réduire au silence. À l'inverse de la laïcité à la française, elle ne veut pas empêcher l'expression des convictions (confessionnelles ou non) dans l'espace public. Cette contrainte ne s'applique qu'à l'agent public (fonctionnaire, enseignant de l'enseignement officiel, chauffeur de bus, etc.). C'est bien l'enseignement qui doit être neutre et non pas les élèves.¹¹ Leur interdire le port de signes religieux n'a donc rien à voir avec l'exigence de neutralité de l'école clamée par de nombreux partisans de l'interdiction.

Pourtant, la liberté d'exprimer ses convictions dans l'enceinte de l'école dérange. Outre l'argument de la neutralité, celui de la protection de la liberté de conscience des jeunes filles

⁵ Extrait d'un questionnaire auxquels ont répondu quelques professeurs de cours philosophiques.

⁶ Art. 24 §1 : La communauté organise un enseignement qui est neutre. La neutralité implique notamment le respect des conceptions philosophiques, idéologiques ou religieuses des parents et des élèves.

⁷ http://www.cpeons.be/files/files/Composition/t_pouv_organ.pdf.

⁸ DE WALQUE, G., *Etat de la question : port des signes religieux et philosophiques distinctifs à l'école*, Institut Emile Vandervelde, centre d'étude du PS, Bruxelles, Novembre 2009, p.3.

⁹ *Ibid.*

¹⁰ RIGELHEIM, J., administratrice à la LDH, chercheur qualifié au FRS-FNRS, *Le point de vue de la Ligue des droits de l'Homme (Belgique francophone)*, 2015, p.2

¹¹ <http://mrx.be/wp/liberte-de-porter-ou-non-le-foulard-a-lecole>.

forcées de porter le foulard est avancé. Ce dernier sous-entend que le voile ne serait qu'une contrainte sociale et jamais un choix délibéré de la femme qui le porte. Ce qui est aisément réfutable.¹² Par ailleurs, si, dans certains cas, la pression existe bel et bien, refuser un enfant arborant un signe religieux signifie d'abord refuser une personne qui a envie d'apprendre et de se mélanger aux autres, quelles que soient leurs cultures ou leurs convictions. C'est-à-dire lui refuser l'apprentissage des valeurs d'universalité, de pluralisme et de « vivre en société » que le législateur voulait pourtant essentielles et transversales dans l'enseignement officiel.

À cet égard, il arrive très souvent que l'enfant (et les parents) ne se plie pas au règlement prohibitif. En général, il s'inscrit dans une autre école, plus tolérante. Apparaissent alors des « écoles-ghettos »¹³, de plus en plus évitées par les enfants n'ayant pas de signes d'appartenance à afficher. Mais il arrive aussi que les difficultés que cela implique poussent des parents à simplement retirer leur(s) enfant(s) du système scolaire traditionnel (parfois compensé par des cours par correspondance). Alors que les partisans de l'interdiction pensaient peut-être agir dans l'intérêt des jeunes filles en proie aux pressions familiales et sociales, ils n'auront réussi qu'à les priver de la fenêtre sur le monde que devrait être l'école.

Un discours contradictoire ?

L'école et les cours philosophiques en particulier créent des espaces de parole et de réflexion importants pour le développement de l'enfant en tant que futur citoyen d'une société pluraliste et démocratique. Mais quelle société pluraliste et démocratique permet d'interdire arbitrairement à ses citoyens de manifester leurs convictions ? La neutralité n'exige-t-elle pas l'absence de parti pris ? Le pouvoir organisateur est-il neutre quand il justifie l'interdiction par la volonté de protéger la liberté de conscience des jeunes musulmanes ? Est-il juste lorsque sa volonté de protéger (discriminatoire) se transforme en l'exclusion d'un groupe de citoyens ? On parle beaucoup des problèmes d'intégration, de communautés en marge. Et si on parlait plutôt de la création « d'écoles-ghettos » et de l'exclusion provoquées par l'interdiction ? De notre avis, le cas de l'enseignement officiel en Belgique permet de mettre le doigt sur une frustration propre aux sociétés multiculturelles qui ne parviennent pas encore tout à fait à assumer cette multiculturalité.

¹² RINGELHEIM, J., *op.cit.*, p. 6.

¹³ DE WALQUE, G., *op.cit.*, p.11.